

Sommaire

Le mot du président

Prix 2006

Activités de la Société pour 2006 :
- projet « enseignement et recherche en droit international public » (état d'avancement par Frédérique Coulée)
- colloque de Grenoble : programme

Retour sur l'année 2005 : Site internet et première année de Sentinelle (par Philippe Weckel)

A propos des finances de la Société et de vos cotisations (mot du trésorier)

Vie de la Société (mot du secrétaire général)

Liste des nouveaux membres

Agenda

- Prix de la Société, date limite de candidature auprès du secrétaire général et d'envoi des travaux : 15 janvier 2006

- Prochain colloque annuel de la SFDI : Grenoble, les 8-9-10 juin 2006

- Prochaine journée d'études franco-allemande : Nice, automne 2006

- Publications à venir : actes du colloque de Rennes ; actes de la journée d'études de Lyon

Appel à cotisation

L'appel à cotisation pour 2006 est annexé à la présente lettre d'information

Le mot du président

Avec la nouvelle année, voici l'occasion de faire le point de l'activité de la Société française pour le droit international. Hervé Ascensio, Frédérique Coulée et Philippe Weckel vous entretiennent dans ces colonnes de leurs projets. Pour ma part, je note que nos activités traditionnelles se déroulent à un rythme convenable. Marqué par une participation importante et des contributions de qualité, le colloque de Rennes a connu un succès certain. La journée d'études de Lyon, consacrée à la protection consulaire, a permis d'éclairer d'un jour nouveau une institution peu explorée depuis la conclusion de la Convention de Vienne de 1963. La publication des actes de ces manifestations doit enrichir notre collection.

En 2006, le colloque de Grenoble, qui portera sur la nécessité en droit international, permettra de renouveler les formes de nos délibérations. Une demi-journée sera consacrée à trois tables rondes en parallèle. Nos doctorants apporteront leur contribution à notre réflexion. L'appel à participation lancé par la section jeune a suscité plus d'une vingtaine de réponses étayées par autant de dossiers. A l'automne, il nous reviendra d'organiser les traditionnelles journées franco-allemandes, sous la responsabilité de Jean-Marc Thouvenin. Elles se tiendront à Nice et porteront notamment sur le pluralisme culturel et le droit international. A la suggestion du nouveau président de la société allemande du droit international, le professeur Rüdiger Wolfrum, ces journées seront

précédées d'une réunion des sections « jeunes » de nos deux sociétés. Enfin, en 2007, c'est l'Université de Paris X - Nanterre qui organisera notre colloque annuel, consacré à la responsabilité de protéger.

Notons deux événements que nous suivrons avec intérêt. A l'occasion du centenaire de l'American Society of International Law, la S.F.D.I. présentera ses publications, cependant que Laurence Boisson de Chazournes, qui préside une table ronde, prendra d'utiles contacts pour une collaboration plus précise de nos deux sociétés. Au mois de mai 2006, l'Université de Paris-I organisera le colloque de la Société européenne du droit international. Nous pourrions y retrouver de nombreux collègues européens dans les divers ateliers et tables rondes qui caractérisent cette manifestation.

Par ailleurs, nous avons procédé à un époussetage de nos statuts, modifiés lors de la journée d'études de Lyon après une première discussion à Rennes. Les statuts seront complétés par un règlement intérieur dont la modification sera plus aisée. Nous pourrions ainsi mieux adapter nos structures à nos besoins et à l'évolution du cadre législatif et réglementaire national.

Notre site internet commence à prendre forme. *Sentinelle* est devenue un instrument de travail indispensable pour tout internationaliste francophone. Au fil des mois, l'instrument s'est amélioré. Il reste sans doute beaucoup à faire. N'hésitez pas à faire part de vos suggestions et propositions à Philippe Weckel. Et aussi de vos offres de collaboration. Car il s'agit d'une entreprise collective dont la valeur

dépend des contributions de chacun d'entre nous. Les doctorants qui s'investissent dans un domaine moins bien couvert par *Sentinelle* peuvent en particulier nous apporter une aide précieuse et y trouver une manière de valoriser leur recherche.

Il en est de même pour la carte de France des formations et de la recherche. Les premières informations sont en place. A vous de jouer ! Il faut maintenant que Facultés et centres de recherche nous fassent parvenir les informations qu'elles souhaitent mettre sur notre site. Dans l'année à venir, il nous faut compléter notre carte et remplir les nombreux blancs qui subsistent. Le président peut y contribuer en complétant le tour de France que nous avons déjà bien engagé, en visitant une quinzaine d'Universités dans l'année écoulée. J'ai notamment pour projet, dans les mois à venir, de rendre visite à nos Universités du grand Ouest et du Sud-Est. Encore faut-il que les collègues donnent suite en transmettant les informations nécessaires à Hervé Ascensio, à Philippe Weckel et à Frédérique Coulée.

Ceci vaut notamment pour le fichier des thèses en cours. Vous trouverez sur le site un premier recensement qui rendra service. Il faut le compléter. Que les responsables d'écoles doctorales, mais aussi les thésards n'hésitent pas à envoyer directement les informations à Frédérique Coulée. Ceux qui ont déjà envoyé une première fiche incomplète sont invités à compléter les renseignements fournis en comparant les données transmises avec celles données par leurs camarades.

Je souhaite qu'à l'occasion de notre colloque de Grenoble, nous puissions faire le point avec la section jeunes. Il faut maintenant dessiner quelques lignes d'action, préciser les projets. La S.F.D.I. est prête à vous aider. Mais c'est à vous de prendre vos affaires en main, notamment par l'instrument du site internet.

En attendant le plaisir de vous retrouver tous à Grenoble lors de notre colloque, je formule au nom de notre équipe des vœux très cordiaux pour vous et les vôtres. Que 2006

vous apporte toutes les satisfactions imaginables et soit une heureuse année pour le droit international dans toute la francophonie.

Jean-Pierre Cot

Prix 2006

La commission d'attribution du prix Suzanne Bastid est composée cette année de MM. Jean Combacau, professeur à l'Université Paris II (Panthéon-Assas), Pierre Michel Eisemann, professeur à l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne), Michel Cosnard, professeur à l'Université du Maine.

La commission d'attribution du prix des droits de l'homme est composée de Mme Geneviève Bastid-Burdeau, professeur à l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne), et MM. Vincent Coussirat-Coustère, professeur à l'Université Lille II, Paul Tavernier, Professeur à l'Université Paris XI.

Les candidatures doivent être adressées par courrier postal ou électronique au secrétaire général, qui transmet en réponse les adresses des membres de la commission concernée. La thèse doit être envoyée à ceux-ci avant le 15 janvier 2006.

Les thèses doivent avoir été soutenues entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2005.

Activités de la Société pour 2006

Enseignement et recherche en droit international

Le projet « enseignement et recherche en droit international public », annoncé dans la Lettre d'information n° 16 de la Société, a pris son envol en 2005. Il est aujourd'hui possible de faire un bilan provisoire du fichier des thèses et de la carte de France des formations.

Le fichier des thèses comprend en réalité deux fichiers : un fichier des thèses en cours de préparation et un fichier des thèses soutenues. Le

fichier des thèses en cours de préparation réunit à ce jour près de quatre-vingts fiches comportant quelques informations essentielles (nom et prénom du doctorant, titre de la thèse, directeur, université, résumé) ainsi qu'une adresse électronique qui doit permettre aux doctorants de communiquer directement entre eux (l'adresse électronique n'est diffusée sur le site qu'avec l'autorisation de l'intéressé). Les doctorants qui ont souhaité faire connaître l'objet de leurs travaux rédigent des thèses en langue française en France, en Belgique, au Liban, en Suisse... Une consultation rapide permet de constater la diversité des sujets choisis mais aussi l'émergence de nouveaux axes de recherche. Depuis la mise en ligne au début du mois d'octobre 2005, chaque mois, environ dix doctorants font la démarche spontanée de communiquer leur fiche. Cette initiative est manifestement souvent prise après la simple consultation du site de la Société. Si ce rythme se maintient, nous pouvons espérer étoffer rapidement le fichier et alimenter progressivement le fichier des thèses soutenues. Ce dernier se limite actuellement à une liste de thèses soutenues en 2004 et s'enrichira, pour les thèses soutenues en 2005, d'une page de résumé de la thèse. Les doctorants qui le souhaitent sont naturellement invités à remplir le questionnaire qu'ils trouveront sur le site de la Société et à le renvoyer à l'adresse électronique suivante :

[secretaireadjointe@sfdi.org], pour diffusion sur le site. Les doctorants qui ont déjà transmis une fiche sont invités à communiquer toutes les informations nécessaires pour une mise à jour (changement de titre de la thèse, date de la soutenance...) à la même adresse électronique.

La carte de France des formations doit permettre de se faire une idée d'ensemble sur la place du droit international public dans les formations de licence et de master. Une page de présentation est mise à la disposition de chaque faculté de droit. L'information est générale et les renvois vers les sites des facultés rendent facilement accessible une information plus spécialisée. Onze facultés ont transmis une fiche de présentation. C'est un début mais

cette carte doit être complétée. Comme pour le fichier des thèses, le principe qui prévaut est celui de la démarche volontaire. Les collègues qui dirigent des formations spécialisées en droit international ou qui assurent des enseignements de droit international public dans le cadre de la Licence sont invités à établir la page de présentation de leur faculté, à partir du questionnaire qu'ils trouveront sur le site de la Société, et à la renvoyer à l'adresse électronique suivante : [secretaireadjointe@sfdi.org]. Cette carte de France ne demande donc qu'à s'enrichir des informations que voudront bien transmettre les collègues des universités françaises mais aussi des universités étrangères dans lesquelles les enseignements sont dispensés en langue française. Nous espérons bientôt pouvoir compléter notre carte de France et la transformer en carte des formations en langue française.

Frédérique Coulée

Colloque de Grenoble

Organisé par le professeur Théodore Christakis, le prochain colloque annuel de la société se tiendra à Grenoble les 8, 9 et 10 juin 2006. Le thème retenu est le suivant : « La nécessité en droit international ». Le programme prévisionnel est reproduit ci-après.

Un appel à contribution a été lancé en septembre 2005 sur le site de la Société, à l'intention des jeunes chercheurs, pour la participation aux ateliers. 26 projets ont été déposés dans les délais. La procédure de sélection est en cours.

La nécessité en droit international

IERE DEMI-JOURNEE (JEUDI 8 JUIN 2006, APRES-MIDI)

14h00-15h00 : Accueil des participants ; allocutions de bienvenue et d'ouverture par :

- Mme C. Schneider, directrice du CESICE ;
- le président de l'Université ou le doyen ;
- M. J.-P. Cot, président de la SFDI.

LA PRISE EN COMPTE DE LA NECESSITE PAR LE DROIT

(Présidence : M. R. Abraham, Juge CIJ)

15h00-15h30 "Nécessité n'a pas de Loi" ?

Rapport introductif sur la nécessité en droit international (M. T. Christakis, Prof. Grenoble)

15h30-15h50 Pause

15h50-17h00 Regards interdisciplinaires sur la nécessité :

- La nécessité en droit public : perspectives historiques (M. F. Saint-Bonnet, Prof. Rennes) ;
- La nécessité en droit administratif français (Mme H. Belrhali, Prof. Grenoble) ;
- La nécessité et le droit pénal (M. X. Pin, MCF, Grenoble) ;
- La nécessité en *common law* (Mme S. Heathcote, Chargée d'enseignement, Geneve-Australie) ;
- La nécessité et le droit communautaire (M. R. Mehdi, Prof. Aix-en-Provence).

17h00-18h00 Débats

IIEME DEMI-JOURNEE (VENDREDI 9 JUIN 2006, MATIN)

LA NECESSITE ET LE DROIT DE LA GUERRE (Présidence : M. F. Guilhaudis, prof. ém. Grenoble)

9h30-9h50 La nécessité dans le *jus ad bellum* (M. O. Corten, prof. ULB)

9h50-10h10 La nécessité dans le *jus in bello* (M. R. Kolb, Prof. Neuchâtel/Berne)

10h10-10h40 Débats

10h45-12h45 Ateliers

Atelier 1 : L'argument de la nécessité dans le cadre de la lutte contre le terrorisme

Présidence : M. G. Guillaume (ex-Président CIJ). Intervenants privilégiés : Mme J. Tercinet (Prof.

Grenoble), M. M. Wood (Legal Adviser, Foreign and Commonwealth Office) + 2 jeunes chercheurs

Atelier 2 : L'argument de la nécessité militaire devant les tribunaux pénaux internationaux

Présidence : M. H. Ascensio (Prof. Paris I). Intervenants privilégiés : Mme K. Bannelier (MCF, IEP Grenoble), M. J.W.D. Jones (Avocat, Londres) + 2 jeunes chercheurs

Atelier 3 : La nécessité économique et financière

Présidence : Mme B. Stern (Prof. Paris I). Intervenants privilégiés : Mme A. Geslin (MCF Grenoble), M. R. Vinuesa (Prof. Buenos-Aires) + 2 jeunes chercheurs

IIIEME DEMI-JOURNEE (VENDREDI 9 JUIN 2006, APRES-MIDI)

15h00-18h00 : Assemblée générale de la SFDI

IVEME DEMI-JOURNEE (SAMEDI 10 JUIN 2006, MATIN)

LA NECESSITE ET LE DROIT DE LA PAIX (Présidence : M. Y. Daudet, Prof. Paris I)

9h30-9h50 L'argument de la nécessité devant les groupes spéciaux et l'Organe d'appel de l'OMC (Mme H. Ruiz-Fabri, Prof. Paris I)

9h50-10h10 La "nécessité écologique" (M. P.M. Dupuy, Prof. IUE Florence)

10h10-10h30 Nécessité et droit de la mer (M. T. Treves, Juge TIDM)

10h30-11h00 Débats

11h00-11h15 Pause

11h15-12h00 Table ronde : Peut-on restreindre la démocratie au nom de la nécessité de la défendre ?

Avec : M. E. Decaux (Prof. Paris II), M. G. Nolte (Prof. Munich), M. H. Oberdorff (Prof. IEP Grenoble), M. M. Kohen (Prof. IHEI Genève)

12h00-12h30 Débats

12h30-12h50 Conclusions générales, M. C. Tomuschat (Prof. Berlin)

Site internet et Sentinelle

Le site Internet de la Société est aujourd'hui un moyen privilégié de contact avec les membres, un support essentiel de son activité et un instrument de promotion de l'association. Il faut savoir que le coût de ce site est modeste, environ 300 euros. Cette charge est limitée aux frais d'hébergement et du nom de domaine. Hervé Ascensio et moi-même assurons les interventions sur le site sans aide extérieure. J'ai procédé à un réaménagement général l'été dernier. Bien entendu les qualités graphiques et techniques ne sont pas celles que l'on attendrait de professionnels, mais l'outil est fonctionnel et nous réalisons quelques économies de temps et d'argent.

Sentinelle, la page hebdomadaire d'informations internationales, aura été l'innovation la plus spectaculaire de cette année 2005. Le bilan à la fin de la première année d'existence est plus qu'encourageant. L'équipe de Sentinelle a gagné son pari au prix d'un effort remarquable. Elle a élaboré un instrument d'aide à l'enseignement et à la recherche particulièrement utile à notre communauté dont l'utilisation est désormais entrée dans nos habitudes. Deux mille visiteurs viennent sur le site de la SFDI chaque mois.

Sentinelle est plus qu'une revue d'actualité parce qu'elle donne accès à la documentation en ligne. Elle n'est pas seulement une revue d'actualité parce que les numéros hebdomadaires alimentent une banque d'informations en ligne. Près de mille notules sur les événements de l'année 2005 sont déjà conservées, couvrant tous les champs du droit international. Elles sont accessibles par le moteur de recherche. Très bientôt sera mise en place une liste de diffusion pour permettre aux usagers qui le souhaitent de recevoir chaque semaine un communiqué présentant le sommaire de la page hebdomadaire.

Sentinelle est surtout une équipe, un groupe de jeunes juristes motivés, des bénévoles dévoués à une tâche,

voire une cause, d'intérêt général. L'équipe s'est renforcée puisqu'elle compte 15 membres actuellement. Ces derniers proviennent de quatre universités, parisiennes et provinciales, représentent 8 ou 9 nationalités différentes. Leur profil et leurs centres d'intérêt sont variés. L'équipe communique par courriels et aucun membre n'a rencontré tous les autres membres. Je souhaite vivement qu'elle puisse s'ouvrir à la participation de jeunes juristes provenant d'autres universités encore et d'autres pays.

L'activité de ce commando de bénévoles est une expérience inédite pour la Société. En principe la contribution en nature des bénévoles devrait être évaluée et présentée à titre indicatif dans les comptes d'une association. On ne sera pas surpris de voir dans les comptes de 2005 que le montant de cette contribution en nature de l'équipe de Sentinelle est aussi important (30 000 euros) que l'ensemble du budget de la SFDI. Or le coût de Sentinelle depuis sa création est absolument nul. Mais ces jeunes paient leur cotisation comme les autres membres, se déplacent à leurs frais aux manifestations de la Société, supportent le coût intégral de l'abonnement à Internet, mettent leur ordinateur personnel à la disposition de la Société. Et il n'est pas possible de les réunir physiquement, même une fois par an, parce qu'il n'y a pas de dotation pour Sentinelle dans le budget de la SFDI...

Philippe Weckel

A propos des finances de la société et de vos cotisations (le mot du trésorier)

L'effort financier consenti par les membres a permis un accroissement notable des recettes des cotisations pour l'année 2005. Toutefois une proportion trop importante de nos membres n'a pas encore acquitté la contribution pour 2005. Cette situation engendre des frais de rappel et le paiement spontané serait évidemment souhaitable. Au demeurant le report sur l'année suivante du versement de la cotisation annuelle ne fait qu'alourdir inutilement la charge financière qu'implique la participation à la

Société. Ainsi les membres actifs qui n'ont pas encore versé leur contribution pour 2005 recevront en avril prochain un rappel 2005/2006 de 140 euros (210 euros en 2007). Il ne saurait évidemment y avoir deux catégories de membres, ceux qui remplissent leurs obligations et ceux qui s'en dispensent.

Pour répondre à l'attente des membres qui ne résident pas en France un paiement en ligne sécurisé géré par la BNP Paribas devrait être fonctionnel au début de l'année 2006. Dès que nous disposerons du numéro d'immatriculation de la SFDI à l'INSEE, le dispositif sera installé sur le site de la Société. Les membres qui ne résident pas en France supportent actuellement des frais importants, souvent de l'ordre de 10 euros. Le nouveau procédé de paiement a un coût lors de l'installation et par opération, mais il rétablira l'égalité des membres face aux charges financières et il simplifiera la gestion.

Un net accroissement de l'aide financière apportée aux universités organisatrices aura marqué l'exercice 2005. Cet effort semble d'autant plus nécessaire lorsqu'il s'agit de jeunes équipes de Province qui disposent de moyens financiers très limités. Une subvention de la Francophonie est encore venue s'ajouter à la contribution de la SFDI. Au total l'Université de Rennes aura ainsi bénéficié d'un apport de 7500 euros (comparer aux 4500 euros des années précédentes).

Au cours de l'année, les actifs financiers de la Société placés sur le compte dépôt et ceux qui prenaient la forme de bons de trésorerie à très court terme ont été investis dans des placements financiers à long terme. Ce patrimoine mobilier est d'autant plus utile pour l'image et le crédit de la Société que celle-ci ne dispose pas d'adresse administrative, ne possède pas de bien immobilier et n'a pas de personnel. Son patrimoine mobilier situe la SFDI parmi les associations d'une certaine importance.

Les comptes de l'exercice 2005 seront présentés dans le respect des règles comptables. Outre la clarté, l'introduction des normes comptables devrait apporter une amélioration de la gestion en permettant, par

exemple, de constituer des provisions pour étaler sur plusieurs années des charges prévisibles. Ces comptes seront cette année excédentaires.

Aux membres assujettis à l'impôt sur le revenu en France, il est rappelé que l'article 127 de la loi de programmation pour la cohésion sociale (n° 2005-32 du 18 janvier 2005) a porté de 60% à 66% le montant de la réduction d'impôt applicable à la cotisation et aux dons qu'ils versent à la SFDI. L'Etat rembourse indirectement 46 euros sur les 70 euros de la cotisation de membre actif et le coût effectif de cette cotisation est de 24 euros !

Philippe Weckel

Vie de la Société
(mot du secrétaire général)

Il reste à clore ce dix-septième numéro de la Lettre d'information par quelques remarques relatives à la vie de la Société, qui permettent également de formuler quelques souhaits pour 2006.

Ainsi que le président le rappelait en début de ce numéro, deux assemblées générales de notre association ont eu lieu en 2005 afin d'en réformer les statuts. Faute d'avoir atteint à Rennes le quorum fixé à un quart des membres actifs pour la révision (à quelques membres près...), une assemblée extraordinaire a été réunie le 2 décembre, à l'occasion de la journée d'études de Lyon. Les propositions d'amendements ont été adoptées à l'unanimité des membres présents. La nouvelle version des statuts figure sur le site internet de la Sfdi. Par ailleurs, lors de l'assemblée ordinaire de Rennes, Edwige Belliard a été élue membre du Conseil afin d'occuper le siège d'un membre du Conseil démissionnaire. Elle rejoint ainsi une équipe active, composée là encore exclusivement de bénévoles, qui acceptent de consacrer temps et énergie à la bonne marche de l'association. Ce passage de témoin, comme ceux à venir, assure la pérennité et le dynamisme de la Sfdi.

L'utilisation des nouvelles technologies est devenu un axe majeur de développement de notre

association. Le site internet (www.sfdi.org), enrichi de sa revue *Sentinelles*, permet de mettre à tout instant un grand nombre d'informations à la disposition de chacun. C'est par son intermédiaire qu'a été lancé l'appel à contribution pour le colloque de Grenoble en direction des jeunes chercheurs et que seront lancés les prochains appels de ce type. C'est également par son intermédiaire que les informations relatives aux prix de la Société parviennent aux candidats potentiels. Par ailleurs, la voie électronique est régulièrement utilisée par les membres du bureau pour établir des contacts avec les membres de la Société et vice-versa. Il y a tout lieu de s'en féliciter. On ne saurait trop rappeler que l'utilisation des adresses électroniques des membres pour l'envoi de la Lettre de la Sfdi et de quelques autres informations – convocation à une assemblée extraordinaire, annonce de la sortie des actes d'une journée d'études de la Société – permet d'économiser argent, temps et main d'œuvre. La communication par voie électronique offre également de grandes facilités pour les membres résidant à l'étranger, en raison de la durée d'acheminement du courrier postal. Actuellement, le courrier électronique est le mode de réception choisi par la moitié des membres. Il serait hautement souhaitable que ce taux augmente. L'argent ainsi économisé pourrait être utilisé pour les activités de l'association.

Il convient enfin de relever que les adhésions à la Société ont été nombreuses en 2005 : 35 nouveaux membres actifs et 30 nouveaux membres étudiants (la liste figure ci-après). Presque 100% des nouveaux membres font acte de candidature et envoient leur *curriculum vitae* par courrier électronique. Un nombre important l'a fait à la suite de la visite du président Cot dans les universités françaises, redynamisant ainsi l'intérêt pour la Société. Une autre partie le fait à l'incitation d'un membre. Certaines candidatures sont faites spontanément, après consultation du site de la Société. Il est évidemment souhaitable que chacun d'entre nous fasse connaître le plus largement possible la Société ainsi que ses activités auprès de ses collègues, que les doctorants soient incités à devenir

membres étudiants et à s'impliquer dans le développement de la section qui leur est propre, qu'enfin nous éveillions l'intérêt de davantage de praticiens du droit international envers la Société. La Société française *POUR* le droit international doit œuvrer pour la connaissance du droit international, pour son respect et pour son développement auprès de tous ceux qui sont susceptibles de le mettre en œuvre ou d'y recourir : magistrats, avocats, conseillers juridiques, décideurs politiques et économiques, etc. Il s'agit là d'une préoccupation constante lors de l'organisation des colloques et journées d'études, qui peut aussi être relayée par chacun d'entre nous dans le cadre de ses activités propres. Susciter des candidatures de professionnels, actifs dans le domaine du droit international, est l'un des moyens de participer à la vie de la Sfdi. C'est aussi un moyen d'agir en faveur de nos doctorants, de leur permettre de nouer des liens fructueux pour leurs recherches et de préparer leur avenir en étant au contact de la pratique.

Hervé Ascensio

LISTE DES NOUVEAUX MEMBRES DE LA SFDI
[N.B. : une nouvelle édition papier de l'annuaire des membres paraîtra en 2006]

MEMBRES ACTIFS

M. Anees Ahmed

Juriste au T.P.I.Y.

M. Jean d'Aspremont

Docteur en droit, Fellow de la New York University – School of Law

Mme Clarisse Barthe-Gay

Maître de conférences de droit public à l'Université Pierre Mendès France (Grenoble 2)

Mme Edwige Belliard

Directrice des Affaires juridiques, Ministère français des Affaires étrangères

M. Walid Ben Hamida

Maître de conférences de droit privé à l'Université de Bretagne-Sud (Vannes)

M. Gregory Berkowicz

Avocat au barreau de Caen

M. David Boyle

Docteur en droit

M. Mathieu Cardon

Maître de conférences à l'Université Jean Moulin - Lyon 3

M. Vincent Chetail

Directeur du département de la recherche, Centre universitaire de droit international humanitaire (Genève), Chargé d'enseignement en droit international à l'I.U.H.E.I.

Mme Eglantine Cujo

Fonctionnaire de l'Union européenne

Mme Emmanuella Doussis

Maître de conférences à l'Université d'Athènes

M. Jean-Charles Engel

Administrateur à la Cour de Justice des Communautés européennes

M. Jean-Luc Florent

Directeur-adjoint des Affaires juridiques au Ministère français des Affaires étrangères

M. Andrea Gattini

Professeur à l'Université de Padoue

Mme Marie Ghantous

Docteur en droit, avocat au barreau de Tripoli (Liban)

M. Massimo Iovane

Professeur de droit à l'Università degli Studi di Napoli Federico II

M. José Juste Ruiz

Professeur de droit international et relations internationales à l'Université de Valencia

M. Kotsiris

Membre de la Direction des affaires européennes, Ministère grec des affaires étrangères, Chargé de cours à l'Université

d'Athènes

Mme Sophie Lemaire

Professeur de droit privé à l'Université d'Orléans

M. Philippe Maddalon

Professeur de droit public à l'Université du Littoral Côte d'Opale

M. Marc Pedone

Editeur

M. Yves Petit

Maître de conférences à l'Université de Strasbourg III – Robert Schuman

Mme Ana Peyro Llopis

Maître de conférences de droit public à l'Université de Cergy-Pontoise

M. Bruno Poulain

Avocat au barreau de Paris

Mme Michèle Poulain

Docteur en droit, ingénieur d'études au CNRS

M. Mikaël Poutiers

Administrateur au Conseil de l'Europe

M. Rafael Prieto Sanjuan

Profesor investigador, Université Javeriana de Bogota (Colombie)

Mme Anne Rainaud

Maître de conférences à l'Université de Nice-Sophia Antipolis

Mme Antonella Sampo

Administratrice à la Direction des services judiciaires de Monaco

M. Djacoba Liva

Tehindrazanarivelo

Docteur en relations internationales (spécialisation « droit international »), chargé d'enseignement à l'IUHEI (Genève)

Mme Josiane Tercinet

Professeur à l'Université de Grenoble II (Pierre Mendès France)

M. Vincent Tomkiewicz

Docteur en droit

Mme Cécile Tournaye

Conseiller juridique, Commission centrale pour la navigation du Rhin

M. Trinh Duc Hai

Directeur, Chef des affaires juridiques au Ministère vietnamien des Affaires étrangères

M. Mirko Zambelli

Secrétaire d'ambassade, Mission suisse près l'OMC et l'AELE

M. Guillaume Areou

Mlle Stéphanie Bellier

Mlle Sarah Cassela

Mme Anne-Laure Chaumette

M. Tidiani Couma

M. Julien Detais

Mlle Mélanie Dubuy

Mlle Isabelle Fouchard

Mlle Claire Fourçans

Mlle Valérie Gabard

Mlle Maryline Grange

Mlle Gaëlle Hourriez-Bolatre

M. Jean-Louis Iten-Lallemand

M. Nicolas Jambon

M. Jean-Philippe Kot

Mlle Maya Laidi

Mlle Aurélie Lelarge

M. Laurent Lombart

M. Rahmouni Lumia-Naima

M. Flavien Mariatte

M. Alexis Marie

Mlle Suanny Mazzitelli

Mlle Anne-Thida Norodom

M. Antoine Ollivier

Mlle Oriane Osuna

Mlle Anne-Lise Teani

M. Sébastien Touze

Mlle Amaya Maria Ubeda de Torres

MEMBRES ETUDIANTS

Mlle Mihaela Ailincăi

M. Spyridon Aktypis

Nice, le 19 décembre 2005

Appel de cotisation pour 2006

Chère Collègue, Cher Collègue,

Comme les années précédentes, la cotisation s'élève à 70 euros (105 euros pour un couple ; 32 ou 8 euros pour les membres étudiants).

Pour régler votre cotisation ou verser un don :

il vous est possible d'adresser un chèque postal ou bancaire tiré sur un établissement français, libellé à l'ordre de la S.F.D.I. en me l'envoyant (Villa Casablanca, 48 Chemin des Salles, 06 800 Cagnes-sur-Mer) ;

ou bien d'effectuer un virement bancaire sans frais pour le destinataire, auprès de notre banque :

BNP Paribas, agence de La Muette
5 rue de la Pompe, 75116 Paris
Compte n° 30004-00364-0000287333 8-14
IBAN : FR76 3000 4003 6400 0028 7333 814
SWIFT : BNP AFR PPP KL

N'oubliez pas de préciser votre identité sur le bordereau.

Très prochainement, un dispositif de paiement en ligne géré par notre banque sera mis en place sur le site Internet de la SFDI (<http://www.sfdi.org/>). Les membres qui ne résident pas en France devraient y trouver un réel avantage.

Le prochain rappel des cotisations (2005 et 2006) sera adressé aux membres en avril 2006. N'hésitez pas à me contacter pour connaître l'état de votre compte auprès de la S.F.D.I. (tresorier@sfdi.org ou 08.71.25.00.37).

En vous remerciant par avance, je vous prie de croire, chère Collègue, cher Collègue, à l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe Weckel